



Renouvellement successif de contrat cdd

Par **lili**, le **31/07/2008** à **15:58**

je suis en contrat cdd depuis 2 ans et demie en remplacement d'ash mais par renouvellement successif de contrat de 1 mois ou 2. le dernier contrat que l'on m'a fait est d'un mois et il est mentionné que je dois donner un préavis de 2 mois si je veux le résilier. ce contrat est-il valable?

ont-ils le droit de me faire autant de petit contrat comme cela alors qu'il est prévue que je remplace cet agent pour encore 3 ans?

peuvent-ils me licencier pour en prendre une plus jeune (j'ai 49 ans et mes collègues de mon âge sont remplacées petit à petit par des plus jeunes)?

merci d'avance

Par **metric38**, le **01/08/2008** à **12:14**

Bonjour,

y'a-t-il des interruptions entre les différents "mini" contrats CDD?

Cordialement,

AS

Par **lili**, le **04/09/2008** à **19:49**

non
cordialement